



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

Service Aménagement Territorial

Réf. : JBB/RL/MC/18.040

Affaire suivie par Rénald LEFEBVRE

REÇU LE 05 MARS 2018

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

1, Rue Joseph Bouliez

59870 RIEULAY

Lille, le 23 février 2018

**Siège Social**

140 boulevard de la Liberté

CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : [comptabilite@agriculture-npdc.fr](mailto:comptabilite@agriculture-npdc.fr)

**Antenne Arras**

56 avenue Roger Salengro

BP 80039

62051 Saint Laurent Blangy cedex

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : [comptabilite@agriculture-npdc.fr](mailto:comptabilite@agriculture-npdc.fr)

**Antenne Lille**

140 boulevard de la Liberté

CS 71177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : [comptabilite@agriculture-npdc.fr](mailto:comptabilite@agriculture-npdc.fr)

**Objet** : PLU de Rieulay. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme. Consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire,

Par courrier, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

Tout d'abord, nous remarquons que le rapport de présentation comprend un diagnostic agricole peu développé (page 35 à 37). La localisation et la vocation du bâti agricole par un zoom sur chaque exploitation de la commune auraient permis de comprendre la dynamique socio économique des exploitations. En même temps, il aurait été intéressant d'afficher les projets éventuels des exploitations, pour justifier ensuite les évolutions du zonage. Nous demandons que le rapport de présentation soit complété dans ce sens.

Concernant le projet urbain de la commune, 4,9 ha sont prévus en zone 1AU auxquelles on rajoute les 0,73 hectares de dents creuses, ce qui fait un total de 5,63 ha d'urbanisation à l'horizon 2030. Ce projet reste supérieur à la consommation des 15 dernières années : 5,25 ha.

Conscients que la commune ne consomme pas l'essentiel de sa surface allouée par le SCOT (10 ha), ce qui est à souligner, néanmoins nous souhaitons qu'un phasage puisse avoir lieu sur la zone 1AU, afin de baisser la consommation foncière sur les 15 prochaines années.

Les enjeux liés au SDAGE et aux SAGE ont amené la commune à classer certaines exploitations en zone agricole à dominante humide (zone Azh), zonage que n'était pas connu lors des réunions de travail. Le règlement de ces zones est certes souple, mais ne permet pas l'évolution normale des exploitations concernées, notamment dans l'aménagement et la diversification dans anciens bâtiments agricoles. Nous ne sommes pas favorables à ce classement et nous avons repris les demandes des exploitants :

- Mr et Mme Haillez souhaitent que leur exploitation soit reprise en zone agricole (zone A) sur le plan de zonage : voir plan joint.
- Les deux exploitations, route des Frères Sans et Route Départementale 957 doivent être reprises dans un zonage agricole, afin d'évoluer normalement : voir plan joint.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 013 543 00017

APE 9411Z

[www.agriculture-npdc.fr](http://www.agriculture-npdc.fr)



Concernant les bâtiments repérés au titre de l'article L 151-38, nous demandons qu'un des bâtiments de l'exploitation rue Fernand Rombaut, ne soit pas repéré : voir plan joint.

Nous n'avons pas de remarques sur le reste du document.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,

  
Jean-Bernard BAYARD



Exploitation de  
M et Mme Hailley  
Demande de Zone  
agricole (Zone A)





Demande de Retour  
en Zone Agricole de  
ces deux exploitations